

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-254

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUDEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÔPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DOMAINE PUBLIC

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "COMITÉ D'ENTRAIDE DES ANCIENS COMBATTANTS"

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Libourne soutient annuellement le « Comité d'entente des Anciens Combattants » qui regroupe toutes les associations patriotiques de Libourne,

Considérant l'intérêt des missions de ce comité qui sont de :

- Resserrer les liens de solidarité entre les anciens combattants et victimes de guerre,
- Etre l'intermédiaire des associations adhérentes avec les pouvoirs publics,
- Permettre aux membres de perpétuer le devoir de mémoire, et d'organiser les diverses cérémonies patriotiques,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné leur pouvoir),

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20201119-DELIB20_11_254-DE

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'attribution et au versement d'une subvention d'un montant de 2 100 € au Comité d'entente des Anciens Combattants pour lui permettre la réalisation de ses missions

Imputations budgétaires : chapitres 920

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

